



LES AIDES AU LOGEMENT

POUR LES TRAVAILLEURS
SAISONNIERS, PROPRIÉTAIRES ET
PROFESSIONNELS DU TOURISME

#MairiedeCannes



■ LES AIDES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) : APL, ALS, ALF.

Selon vos revenus, votre statut et votre logement, vous pourrez recevoir une aide. Estimez-la et demandez-la sur le site de la CAF, www.caf.fr

■ LES AIDES DE L'ACTION LOGEMENT

- > **L'avance Loca-Pass** finance le dépôt de garantie. Ce prêt sans intérêt d'un montant de 1 200 € maximum s'adresse aux jeunes de moins 30 ans et sous certaines conditions. La demande se fait en ligne sur www.actionlogement.fr (rubrique « louer »).
- > **La Garantie Visale**, alternative à la caution parentale au bancaire. Elle est destinée aux jeunes de moins de 30 ans et sous conditions. Pour savoir si vous pouvez l'obtenir, faites le test d'éligibilité sur www.actionlogement.fr (rubrique « visale »). La demande se fait en ligne sur www.visale.fr
- > **L'aide Mobili-Jeune** finance une partie de votre loyer pendant trois ans maximum, lors d'un déménagement dans une autre ville pour des raisons professionnelles. Elle concerne les jeunes en formation en alternance et sous conditions de revenus égaux ou inférieurs au SMIC (entreprise du secteur privé). La demande se fait en ligne sur www.actionlogement.fr (rubrique « bouger »).
- > **L'aide Mobili-Pass** en cas de déménagement pour des raisons professionnelles (entreprise du secteur privé d'au moins 10 salariés). Il s'agit d'une aide/prêt permettant l'accès à une location. Information et demande en ligne sur www.actionlogement.fr (rubrique « bouger-accompagnement mobilité »).

- Les informations et tous les détails des aides sont accessibles sur le guide « trouver un logement » de l'information jeunesse via <https://www.infojeunesse-paca.fr/le-guide-trouver-un-logement-edition-2019-est-disponible/>

■ SE LOGER, DES ADRESSES UTILES

- > **La résidence « Mimont Habitat Jeune »**, pour un public âgé de 16 à 30 ans.
5 rue de Mimont
Tél : 04 92 99 77 77.
- > **La résidence saisonnière « Le Figuier »** pour les travailleurs saisonniers.
32 rue Marcellin Berthelot
Tél : 04 93 58 98 74.
- > **Le « Campus International de Cannes »**
1 avenue Alexandre Pascal
Tél : 04 93 47 39 29.
- > **La résidence « ADOMA »**,
13 avenue des Buissons Ardents
Tél : 04 93 47 59 52.

■ LES SERVICES MUNICIPAUX D'ACCUEIL ET D'INFORMATION

- > **Le Bureau Information Jeunesse** de la Mairie de Cannes, guichet municipal destiné aux 16-25 ans. Possibilité de déposer ou de consulter un fichier d'adresse de particuliers qui proposent des chambres chez l'habitant. Informations sur les dispositifs d'aide au logement destinés aux jeunes actifs, 3 rue Georges Clemenceau - Tél : 04 97 06 46 25.
- > **Le service municipal du Logement :** guichet d'informations et de conseils personnalisés sur le logement, hôtel de ville annexe, 31 boulevard de la Ferrage. Tél : 04 89 82 20 40, logement@ville-cannes.fr
Pour le logement social, les démarches se font en ligne sur <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/>

La liste d'aides et d'adresses n'est pas exhaustive

#MairiedeCannes

